

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune d'AOUSTE-SUR-SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Sylvie CAUMETTE, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal : 05/03/2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **22**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **17**

**Secrétaire de séance : Mme Sylviane DEGALLAIX-GIRAUD**

**Présents** : Mme CAUMETTE Sylvie, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, Mme GIRARD Monique, Mme AUDINOT Sylvie, M. MERIEAU Thierry, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, M. FAURE Laurent, Mme MERIEAU Catherine, M. TRON Frédéric, M. CHOUPAS Sébastien, M. CHAZALETTE Vincent, M. HUYGHE Philippe, M. MARLHENS Denis, M. SYLVAIN Fabien, M. JEGOU Laurent.

**Absent excusé** : M. BARNIER Éric, Mme ETROY Muriel.

**Absents** : Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, M. CHENIER David, Mme DE MEYER Justine, Mme FURNON Sandrine, Mme BODIN-CASALIS Rodène.

**Pouvoir** : M. BARNIER Éric donne pouvoir à M. CHAZALETTE, Mme ETROY Muriel donne pouvoir à Mme Sylvie CAUMETTE.

<b><u>N° d'ordre</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
2026_03_01	Examen de déclaration d'intention d'aliéner
2026_03_02	Examen de déclaration d'intention d'aliéner
2026_03_03	Projet d'extension de l'Intermarché
2026_03_04	Reprise anticipée des résultats 2025
2026_03_05	Vote des taux d'imposition 2026
2026_03_06	Budget principal - Vote du budget primitif 2026
2026_03_07	Budget photovoltaïque - Vote du budget annexe 2026
2026_03_08	Opération façade, aides, SOLIHA et Mme Walkowiak
2026_03_09	Aide aux commerces du centre-bourg : subvention à l'association l'Épicerie Géniale et promesse de bail, maison BARNIER
2026_03_10	Signature d'un bail emphytéotique avec l'association zAZa's
2026_03_11	Convention pour la mise à disposition du service urbanisme mutualisé

***La communication au public***

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.*

*Cette communication peut s'opérer :*

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique.

**Article L2121-25 du CGCT - Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4**

*Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*

*Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.*